



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick,
M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, M. GARBE Alain,
Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane,
Mme BEAUMELOU Marie, M. MORTEO Jean-Jules, Mme VASSEUR Corinne, M. BOUCHEZ Joël,
Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin,
Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc,
Mme GALOPIN Marie, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine,
M. LACASSAGNE Sylvain, M. DUHAMEL Jean-Marie

Pouvoirs :

M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme CODET Lisa donne pouvoir à M. ANTY Olivier
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim jusqu'à son arrivée à 20h50
M. BOUCHOUICHA Abdel Rani donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed

Absents :

Mme NEZAR Houria – Excusée
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme HAZEBROUCK Nicole
Mme CHABOT Elisabeth
Mme TRABON Indi
M. LOMBARD Sébastien – Excusé
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

Madame LANNOYE Delphine a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 27/03/2023
- Date d'affichage : 28/03/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre d'absents : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2023-026 : Budget Principal CCHVO – Adoption du Budget Primitif 2023

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRe) et notamment son article 107,
Vu le projet de loi (non promulgué) de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 présenté au Conseil des ministres du 26 septembre 2022, rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 octobre 2022, puis adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat le 2 novembre 2022,
Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,
Vu la délibération n° 2022-029 du 27 juin 2022 portant adoption volontaire du référentiel M57,
Vu la délibération n° 2022-057 du 28 novembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Vu la délibération n° 2023-018 du 3 avril 2023, portant sur l'affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 de la CCHVO,
Vu la délibération n° 2023-021 du 3 avril 2023, portant sur l'affectation des résultats 2022 du Budget Annexe Centre Aquatique au Budget Primitif 2023 de la CCHVO,
Vu le rapport joint en annexe relatif au Budget Primitif 2023 de la CCHVO, accompagné du document budgétaire complet,
Vu les réunions de la Commission des Finances des 13 février et 27 mars 2023,

Considérant que l'équilibre budgétaire du Budget Primitif de la CCHVO est atteint,
Considérant que le budget proposé respecte les priorités arrêtées lors du Débat d'Orientations Budgétaires acté lors de la séance du 6 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : ADOPTE le Budget Primitif 2023 de la CCHVO par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement comme suit :

SECTION	PREVISIONS TOTALE (RAR inclus)
Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes	19 446 101,93 Euros
Investissement équilibrée en dépenses et en recettes	9 771 744,07 Euros
TOTAL	29 217 846,00 Euros

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution



Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Delphine LANNOYE
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 12/04/2023

Affiché le : 12/04/2023

Publié sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr

Le : 04/04/2023

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).